



Département du Doubs
Arrondissement de Montbéliard
Canton de Maîche

n°2025 – 004

Commune de DAMPRICHARD - 25450
Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal

SEANCE DU 13 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 13, le Conseil Municipal de la Commune de Damprichard s'est réuni, sur convocation du 4 février, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Anthony MERIQUE, Maire, pour une session ordinaire du mois de février.

Membres en exercice : 16		Secrétaire de séance : Claudine CAGNON
Présents : 15	Angélique BIERLA, Claudine CAGNON, Martial CORDIER, Nicolas CSUZI, Jacqueline DELAVELLE, Jean-Paul FEUVRIER, André GARRESSUS, Luc GUILLAUME, Jean-Charles JACOULOT, Brigitte MAIRE, Justin MARGUERON, Anthony MERIQUE, Nadège MOUGIN, Damien SCHELL, Christine TREDANT	
Absents : 1	Christelle DUQUET	
Procurations : 0		
Ayant pris part au vote : 15	Angélique BIERLA, Claudine CAGNON, Martial CORDIER, Nicolas CSUZI, Jacqueline DELAVELLE, Jean-Paul FEUVRIER, André GARRESSUS, Luc GUILLAUME, Jean-Charles JACOULOT, Brigitte MAIRE, Justin MARGUERON, Anthony MERIQUE, Nadège MOUGIN, Damien SCHELL, Christine TREDANT	

Délibération n°2025 – 004 :

Objet : Affectation des résultats de l'exercice 2024 – budget lotissement « les horlogers » (17232)

L'Assemblée, après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2024, considérant les opérations régulières, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024, constatant les résultats suivants :

	Résultat du CA 2023	Virement à l'investissement au titre de l'affectation du résultat 2023	Résultats de l'exercice 2024	Restes à réaliser au 31/12/2024	Reports nets	Besoin de financement
Section d'investissement	56 584.03 €		-6 448.00 €	0.00 € 0.00 €	0.00 €	0.00 €
Section de fonctionnement	-300.00 €	0.00 €	-9 064.00 €			-9 364.00 €

Constatant un déficit, l'Assemblée ne peut affecter de virement au compte 1068 et reporte donc les résultats comme suit :

Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2024	- 9 364.00 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0.00 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002 - Recette)	0.00 €
Total affecté au c/ 1068 :	0.00 €
Déficit de fonctionnement cumulé au 31/12/2024 (ligne 002 - Dépense)	9 364.00 €
Excédents d'investissement au 31/12/2024 (ligne 001 – Recettes)	50 136.03 €

Délibéré par l'Assemblée ce jour.

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
La Préfecture :

Envoyé en préfecture le 20/02/2025

Reçu en préfecture le 20/02/2025

Publié le 18/02/2025

ID : 025-212501936-20250213-2025_0004-DE



Le Maire,
Anthony MERIQUE :